

**Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018**

**Vœu contre la contractualisation imposée par l’Etat à certaines collectivités territoriales**

**Intervention de Mehdy Belabbas, au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je tenais tout d’abord à remercier mes collègues du groupe Front de Gauche de porter au nom de notre majorité ce vœu qui concerne le cadre de la délégation que vous m’avez confié. Ce sera donc une explication de vote courte que je vous ferai sur ce sujet car j’ai déjà eu l’occasion de donner des éléments de réponse à ce sujet lors de la présentation du budget, lors du Conseil Municipal du 12 avril dernier.

Le fameux « contrat », instauré par l’article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2020, se présente comme un outil budgétaire pour lutter contre le déficit et la dette publique. Cet objectif pourrait apparaitre louable s’il ne cachait pas une toute autre démarche visant à une puissante recentralisation des responsabilités publiques vers l’Etat et au détriment des collectivités territoriales.

L’instauration d’une jauge limitative de 1,2% à l’évolution des dépenses de fonctionnement - pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions €- ainsi que la suppression programmée de la Taxe d’Habitation à l’horizon 2020 apparaissent comme les deux mâchoires d’un même piège – car c’est bien le mot ! – politique et technocratique, qui foule aux pieds le principe constitutionnel de la décentralisation, remet en cause la libre administration des collectivités territoriales et mutile l’autonomie fiscale de ces dernières.

Certes, cette jauge peut être modulée à la baisse ou à la hausse – au sein d’une fourchette comprise entre 0,15 et 0,45 points – en fonction des critères suivants de l’évolution de la population ou le nombre de logements autorisés ; du revenu moyen, de la proportion de population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l’évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités entre 2014 et 2016.

Mais il faut bien avouer qu’il s’agit d’éléments de discussion bien dérisoires au regard d’enjeux décisifs pour l’avenir de nos collectivités et des politiques que nous avons l’ambition de porter pour notre Ville.

Enfin, permettez-moi quelques précisions syntaxiques concernant le mot « contrat »[[1]](#footnote-1).

Selon le dictionnaire *Larousse* en ligne, un contrat est une « Convention, **accord de volontés** ayant pour but d'engendrer une obligation d'une ou de plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres ».

Dans le cas présent, le consentement des parties est pour le moins discutable.

Ainsi, le caractère asymétrique de ce dispositif semble empêcher toute véritable négociation, comme cela doit pourtant être le cas dans le cadre d’une authentique démarche contractuelle.

Les collectivités ne peuvent décemment pas devenir de simples chambres d’enregistrement, avec un document imposé « d’en haut » sans aucune marge de discussion. Nous devons tout faire pour faire échec à ce diktat.

S’ajoute à ce tableau déjà bien sombre un système de pénalités tout aussi ubuesque car si nous signons ce contrat, une retenue de 75 % du dépassement observé sera opérée sur nos recettes fiscales de l’année suivante.

Et si nous refusons la contractualisation, la pénalité sera alors de 100%.

Drôle de contrat en effet, pouvant se résumer de la manière suivante : « circulez, il n’y a rien à négocier ! ».

Sur le fond comme la forme cette démarche est condamnable et contre-productive.

L’examen de ce contrat à l’occasion de notre prochain Conseil Municipal nous offrira une nouvelle opportunité d’exprimer notre profonde opposition face au caractère profondément injuste de ce dispositif.

Elu sur la promesse d’un fonctionnement renouvelé de la politique, plus horizontale et plus démocratique, le président Macron se révèle finalement plus autoritariste et plus jacobin que ses prédécesseurs. N’ayant jamais été élu, il n’a que méfiance et suspicion pour les pauvres élu.es locaux que nous sommes et qui tentons chaque jour d’apporter des solutions face aux défis du quotidien. Pour lui, les maires doivent être mis au pas et ce par tous les moyens possibles. Ce n’est pas la conception que se font les écologistes de la politique et de la citoyenneté.

Emmanuel Macron, par sa politique autoritaire et finalement bien à droite, finit de discréditer une Vème République déjà bien abimée.

Par conséquent, les élu.es écologistes d’Ivry approuvent ce vœu dont ils partagent l’esprit général.

Je vous remercie.

1. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/contrat/18693> [↑](#footnote-ref-1)